



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2022-2023 PROCÈS-VERBAL N°10

Lundi 26 juin 2023
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, ANDEOLE Éric, CHAPILLON Jean-Claude, LEFEBVRE Christian, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice (visio-conférence)

Excusés : /

Assiste : Ophélie Dreux, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le 11 septembre 2023

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Le PV de la CRTIS n°9 est validé

**Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le mercredi 6 septembre 2023**

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **LA HOGUETTE**

STADE MAURICE GALLOT – NNI 143320101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 02/09/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 26 juin 2033.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

- **FALAISE**

STADE GUIBRAY 2 – NNI 142580102

Cette installation a été classée T7PROV jusqu'au 23/05/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la demande de classement du 05/09/2022 et des tests in-situ du 22/11/2022.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 15/01/2033.

- **VILLERS-SUR-MER**

STADE ANDRE SALESSE 2 – NNI 147540102

Cette installation a été classée T7PROV jusqu'au 25/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la demande de classement du 27/02/2023 et des tests in-situ du 22/05/2023.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 SYN jusqu'au 01/01/2033.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

- **VIRE**

STADE PIERRE COMPTE 1 – NNI 147620101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 28/07/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable/

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération pour un-avis préalable pour un T2 PN.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES :

- **VERSON**

STADE JULES RIMET 1 – NNI 147380101

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 05/09/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de changement de niveau en niveau T3 en date du 2 juin 2023.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande à recevoir les précisions suivantes :

- Largeur de la liaison (minimum 2m)
- Hauteur hors sol de la clôture (minimum 2m20)
- Détail d'implantation et de fonctionnement des portillons (aucun portail n'est prévu)
- Dispositif prévu au niveau de la main-courante (voir article 6.5 des règlements des terrains : « protection fixe de 1m50 de long installé de part et d'autre de la sortie de la liaison vers le terrain »)

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **CAEN**

STADE MAURICE FOUQUE 1 – NNI 141180201

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 22/11/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E5.

- Relevé d'éclairage en date du 21.09.2022 :
 - Éclairage moyen : 296 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.61
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.75

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E5 pour jusqu'au 26 juin 2027.

8.3. Avis préalable éclairage :

- **IFS**

STADE PIERRE MENDES FRANCE 1 – NNI 143410101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Étude d'éclairage du 27.04.2023:
 - Éclairage moyen : 279 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.60
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.79
 - GR : 45.2
 - Angle d'inclin max : 64.5

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un niveau E5.

• TOUQUES

PARC DES SPORTS ET LOISIRS 1 – NNI 146990101

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 19/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Étude d'éclairage du 15/05/2023 :
 - Éclairage moyen : 191 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.63
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.82

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un niveau E6.

• TOUQUES

PARC DES SPORTS ET LOISIRS 4 – NNI 146990104

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 19/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Étude d'éclairage du 7/03/2023 :
 - Éclairage moyen : 160 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.42
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.65

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un niveau E6.

• TOUQUES

PARC DES SPORTS ET LOISIRS 5 – NNI 146990105

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Étude d'éclairage du 15/05/2023 :
 - Éclairage moyen : 191 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.62
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.82

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un niveau E6.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmation de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :

• AILLY

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 270050102

Cette installation a été classée Niveau A8 jusqu'au 08/11/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement A8 et des documents transmis :

- Plan de situation
- Plans des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 jusqu'au 26 juin 2033.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **LA FERTÉ MACÉ**

STADE GASTON MEILLON 3 – NNI 611680103

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente d'une mise en conformité des zones de sécurité à 2,50 m

La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts 2m44 avant le 31/10/2023.

LA CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

- **LA FERTÉ MACÉ**

STADE GASTON MEILLON 4 – NNI 611680104

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 26 juin 2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **DAMIGNY**

STADE GEORGES CIVEYRAC – NNI 611430101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 26 juin 2033.

- **MORTRÉE**

COMPLEXE SPORTIF DES MURS D'O – NNI 612940101

Cette installation a été retirée du classement le 20/03/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 26 juin 2033.

- **RANES**

STADE PARC DU CHATEAU – NNI 613440101

Cette installation a été classée niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement

en niveau T5.

Au regard des éléments transmis et de la dimension de l'aire de jeu (95m x 59m), la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 26 juin 2033.

- **SARCEAUX**

STADE LES CARRÉS 1 – NNI 614620101

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 27/09/2031

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement niveau T5 PN et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et de la dimension de l'aire de jeu inférieure à 105m x 68m, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 26 juin 2033 sous les réserves suivantes à lever avant le 31/10/2023 :

- **Mise à niveau à 2,44m sous la barre transversale des buts**

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **DAMIGNY**

STADE DES TERRES NOIRES – NNI 611430201

Cette installation n'a jamais été classée

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **LA FERTÉ MACÉ**

STADE GASTON MEILLON 1 – NNI 611680101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 07/11/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du mail du 20.06.2023 de la Mairie.

Pour pouvoir émettre un avis préalable technique la CRTIS demande que lui soit transmis :

- Une demande d'avis préalable installation correspondant au projet détaillé des travaux envisagés pour le classement en niveau T3 de l'installation.
- Une demande d'avis préalable éclairage correspondant à l'étude d'éclairage qui a déjà été transmise.
- Un planning des travaux envisagés

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **QUETTEHOU**

STADE RENÉ LEPELLEY – NNI 504170101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 et du document transmis :

- AAC du 28.01.13

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 26 juin 2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **PONT HEBERT**

STADE JEAN-LOUIS JOURDAN – NNI 504090101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 16/04/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- AOP du 28.01.13

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 26 juin 2033.

1.3. Changements de niveau de classement :

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : **R.A.S**

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : **R.A.S**

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : **R.A.S**

3. RETRAIT DE CLASSEMENT **R.A.S**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : **R.A.S**

4.2. Installations équipées d'un arrosage : **R.A.S**

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : **R.A.S**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **QUETTEHOU**

STADE RENÉ LEPELLEY – NNI 504170101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E7 :

- Relevé d'éclairage du 15/06/2023 :
 - Éclairage moyen : 94 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.20
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.42

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E7 jusqu'au 26 juin 2025.

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

- **AVRANCHES**

PLAINE DE JEUX DU ROCHER 1 – NNI 500250301

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier :

- Relevé d'éclairage du 26/11/2021 :
 - Éclairage moyen : 150 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.60

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E6 jusqu'au 31 décembre 2023.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• LILLEBONNE

STADE OCTAVE LECLERC – NNI 763840201

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 10/04/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de l'envoi par la mairie des photos des travaux réalisés.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 26 juin 2033.

• ST NICOLAS D'ALIERMONT

STADE GARCONNET FRERES 1 – NNI 766240101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 18/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 13 juin 2023 par M. LEFBVRE Christian, Président de la Commission des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente d'une mise en conformité de la largeur de la zone de sécurité (2,50m mini) devant les abris de touche ne peut proposer le classement de l'installation.

La CRTIS demande la mise en conformité pour le 31/10/2023 :

- De la hauteur des buts à 2m44.
- Des abris de touche (2m50 minimum de la ligne de l'aire de jeu et 5m de part et d'autre de la ligne médiane article 3.1 et 3.3 du règlement des terrains.)
- Tracé en pointillé de la zone technique devant les abris joueurs à 1 m de la ligne de touche

La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

1.3. Changements de niveau de classement :

• CAUDEBEC LES ELBEUF

STADE MICHEL VERNON 1 – NNI 761650201

Cette installation a été classée T7PROV jusqu'au 23/05/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T3 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué par M. LEFEBVRE et M. LEDOUX, Président et membre de la Commission des terrains du District de Seine-Maritime.
- Attestation de capacité du 16.12.2022
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- Test in-situ du 22.11.2022

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet la demande de classement niveau T3 SYN à la Fédération.

• LILLEBONNE

STADE FERNAND BIGOT – NNI 763840101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 27/09/2031

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant le terrain, les tribunes ainsi que le club house.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet à la CFTIS pour décision le projet de classement niveau TRAVAUX jusqu'au 26 juin 2026.

• PAVILLY

STADE LUCIEN LECUYER 1 – NNI 764950101

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 07/10/2027

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T3 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 2 novembre 2022 effectué par M. LEFEBVRE et M. LEDOUX, Président et membre de la Commission des terrains du District de Seine-Maritime.
- AOP du 20.04.2005
- Plan de masse
- Plan intérieur du club house
- Plan des vestiaires
- Plan sous tribunes
- Rapport du contrôle des buts
- Test in-situ du 06.05.2022

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet la demande de classement T3 SYN à la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T3 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

• ST NICOLAS D'ALIERMONT

STADE GARCONNET FRERES 3 – NNI 766240103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement A8.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 SYN jusqu'au 26 juin 2033.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

• LE PETIT QUEVILLY

STADE MICHEL MUTEL – NNI 764980201

Cette installation a été classée T2 jusqu'au 25/04/2029

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération pour un projet T2.

- **LE PETIT QUEVILLY**

STADE MAHMOUD TIARCI – NNI 764980202

Cette installation a été classée T3 jusqu'au 23/03/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération pour un projet T3.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

- **LILLEBONNE**

STADE FERNAND BIGOT – NNI 763840101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 27/09/2031

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant le terrain, les tribunes ainsi que le club house.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération pour un projet T3.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S